



Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
Gestion Publique : Tél. 04 91 17 92 06 - Fax. 04 91 17 92 33
Filière Fiscale : Tél. 04 91 17 97 67 - Fax 04 91 17 97 79

Adresse Aix-en-Provence
Centre des Finances Publiques
3 allée d'Estienne d'Orves 13087 Aix-en-Provence cedex 2
cgt.drifip13@dgifip.finances.gouv.fr
www.financespubliques.cgt.fr/13/

CAP Locales : MUTATION GESTION PUBLIQUE

1er avril 2012

Compte-rendu

Les 47 emplois de catégorie C « gestion publique » supprimés en 2012 privent de plus en plus les agents de leur droit à mutation.

Sans vergogne, l'administration qui avait bloqué des agents C pour nécessité de service lors du précédent mouvement leur oppose maintenant l'absence d'emplois vacants !!!

Les suppressions d'emplois vitrifient le droit à mutation des agents !

Déjà, en juillet 2011, notre compte-rendu des CAP locales indiquait:

« des collègues n'ont pu être mutés pour nécessité de service particulièrement pour les C (Trésorerie des Amendes).

Des emplois vacants n'ont pas été ouverts au mouvement ce qui pour les élus CGT n'est pas normal. Ce n'est pas une simple queue de comète des pratiques de l'ancienne direction: c'est la conséquence des suppressions d'emplois, d'un volume d'arrivées extérieures insuffisant mais c'est aussi des choix de gestion qui anticipent sur des suppressions d'emplois à venir et traduisent une hiérarchisation dans le sous effectif de certains services... »

Avec 4 arrivées extérieures et 9 départs en B et avec 5 arrivées extérieures en C et 10 départs, le solde « mutatoire » est négatif : en cumul, c'est moins 10 !

Ajoutez à cela les suppressions d'emplois... et le droit à mutation se retrouve virtuel !

De nombreux collègues ont téléphoné pour nous dire leur déception, voire leur colère.

A la CGT, nous continuons de penser qu'il est possible de conjuguer intérêts des services et intérêts des agents ! Cela passe par des droits nouveaux, et c'est aussi le sens de notre déclaration liminaire.

Sur Istres, la direction continue de faire référence à l'ORE ! Et les emplois supprimés seraient une légende ! La CGT a insisté pour que le flux de fréquentation soit pris en compte et a revendiqué la création de 2 emplois, 1 B et 1 C. N'est ce pas M. Parini qui explique qu'il surveille les conditions de vie au travail comme le lait sur le feu ? A croire que c'est plutôt de l'huile qui est aujourd'hui jeté sur le feu ! La direction est donc dans le déni... mais envoie régulièrement l'équipe de renfort... CQFD.

Sur Aix Hôpital, la DGFIP est contrainte par l'ARS nous dit la direction et (tenez vous bien !) si des emplois sont créés pour compenser la charge de travail née du transfert de la gestion de l'hôpital de Pertuis... le comité technique de réseau qui décidera des éventuelles créations

